

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 25 mars 2019, à 17 h 30.

**Présences :**

Bernard Boulet, conseiller  
Sylvie Boulet, conseillère  
Jessy Croteau, conseiller  
Yves Gendreau, conseiller  
Rémy Langevin, maire  
Marc Langlois, conseiller  
Félix Michaud  
Gaston Morin, conseiller  
Karine Simard

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 mars 2019

2019-112

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 mars 2019 après y avoir ajouté l'item 4 :

- Rejet des soumissions - Remplacement de sièges à l'aréna municipal

2 Adjudication de contrat - Piscine Pointe-aux-Oies

2019-113

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres publics ont été demandées pour la reconstruction de la piscine du Camping Pointe-aux-Oies;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, quatre soumissionnaires ont présenté une offre, soit Cité Construction TM inc., Deric Construction inc., Les Entreprises Antonio Barrette inc. et Soucy Aquatik;

CONSIDÉRANT que la Ville devra modifier son règlement d'emprunt numéro 1205 et obtenir l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant ce projet;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'adjuger, de façon conditionnelle à l'approbation de son règlement d'emprunt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant ce projet, à Deric Construction inc. le contrat pour la reconstruction de la piscine du Camping Pointe-aux-Oies pour le prix de 1 259 545,38 \$, taxes incluses. Cette soumission étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, les addendas, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Deric Construction inc., au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des

technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement amendant le Règlement numéro 1205

2019-114

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement d'emprunt numéro 1205 de manière à augmenter la dépense et l'emprunt à 1 638 500 \$.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

4 Rejet des soumissions - Remplacement de sièges à l'aréna municipal

2019-115

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres public ont été demandées pour le remplacement des sièges à l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions, les trois soumissionnaires ont présenté la même demande d'équivalence mais que cette demande s'est avérée non conforme au devis;

CONSIDÉRANT que la Ville, dans ses documents d'appels d'offres, s'est réservée le droit de rejeter toutes les soumissions;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De rejeter les trois soumissions reçues dans le cadre du processus d'appels d'offres pour le projet de remplacement de sièges à l'aréna municipal puisque la demande d'équivalence pour les sièges s'est avérée non conforme.

De mandater la greffière à retourner en processus d'appel d'offres.

PÉRIODE DE QUESTIONS

5 Levée de la séance

2019-116


Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

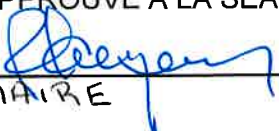
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 25 mars 2019, à 17 h 50.

  
GREFFIÈRE

  
MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2019.

  
MAIRE